

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE

SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale par intérim de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté, lors de sa séance tenue le 13 novembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024 ;

QUE l'heure du début des séances ordinaires est fixée à 19 h 30 et se tiendront à la salle de la Chapelle de la Mairie, au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan, aux dates suivantes :

15 janvier 2024	15 juillet 2024
12 février 2024	19 août 2024
11 mars 2024	16 septembre 2024
15 avril 2024	21 octobre 2024
13 mai 2024	11 novembre 2024
10 juin 2024	9 décembre 2024

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 14^{ème} jour du mois de novembre 2023.

(Original signé)

Isabelle Morin
Directrice générale par intérim
Greffière-trésorière adjointe